

Une césarienne en 1760

Hélène Laforce and Rénald Lessard

Volume 1, Number 3, Fall 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6392ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laforce, H. & Lessard, R. (1985). Une césarienne en 1760. *Cap-aux-Diamants*, 1(3), 41–42.

locaux, Lemire invite la population à venir se faire «peindre par la nature».

Le portrait n'est pas une mode particulière à la ville de Québec. Partout ailleurs à la même époque, la presque totalité des plaques relève de ce genre. Non que l'artiste ignore la beauté du pays ou les clairs-obscur de la nature morte, mais il doit vivre, du moins en partie, de son art. Le matériel, en provenance des États-Unis, s'avère onéreux, et les prix sont par conséquent élevés. Malgré une publicité vantant des prix concurrentiels (de quatre à cinq dollars pièce), le daguerréotype ne s'adresse certes pas à toutes les bourses; pour l'artisan, le souvenir d'un être cher reste un luxe qu'un salaire hebdomadaire de cinq dollars ne peut lui offrir.

De l'individu à la classe

Aussi, la clientèle que les artistes de lumière visent, et se disputent sans doute, se recrute parmi la bourgeoisie anglophone et francophone de Québec. Soucieuse de fixer sa propre image, cette clientèle d'élite cherche à immortaliser la réalité humaine en privilégiant l'individu. Portraits de l'être aimé, de couple, de famille, d'enfants, de défunts même, sont inlassablement demandés.

Né en pleine gloire du daguerréotype, le premier portrait de classe, vieux de 134 ans, se situe curieusement au carrefour de préoccupations opposées: l'identification de l'individu, et l'appartenance au groupe. Toutefois il ne s'agit plus seulement d'une classe sociale, la bourgeoisie, mais d'un groupe qui s'affirme de plus en plus dans la société: les étudiants. À l'instar du suisse ceinturé (veste portée par les élèves du Petit Séminaire), le portrait de classe se range ainsi parmi les signes d'appartenance à l'institution scolaire, et va même plus loin: il est désormais la mémoire d'individus s'identifiant à la collectivité qu'ils forment. Nous sommes en 1851. Dans quelques mois aura lieu la fondation de l'Université Laval; très tôt, la communauté étudiante se taillera une place de choix dans le quartier latin dont elle rythmera la vie pendant plus d'un siècle.

Francine Michaud

Une césarienne en 1760

Accoucher en 1985 comporte relativement peu de risques. Ainsi, seulement un accouchement sur 10 000 se termine par le décès de la mère dans les deux mois qui suivent. Toutefois, il y a deux cents ans, la situation était tout autre. De 1 à 5 pour cent des accouchements avaient une issue fatale pour la femme.

Les documents dépeignant les circonstances et les événements entourant la naissance d'un enfant sont rares pour l'époque de la Nouvelle-France. Le hasard a permis cependant de mettre la main sur un acte exceptionnel provenant du greffe du notaire Barthélemi-Joseph Richard. Ce document, en l'occurrence un état des médicaments et des soins fournis à une femme «*En mal D Enfants*», est particulièrement révélateur des pratiques de ce temps.

La scène se situe à Saint-Roches-Aulnaies en août 1760. Elle implique une accouchée, son enfant, un chirurgien, deux sages-femmes, les parents et le curé.

L'accouchée, Marie-Françoise Soucy, est une jeune femme de 27 ans. Mariée d'abord en 1752 à Joseph Thiboutot, elle se remarie le 23 avril 1759, trois mois après le décès de ce dernier, à Jean-Baptiste Ouellet, son beau-frère. Celui-ci vient également de perdre sa femme quelques mois auparavant. Les deux nouveaux époux sont, en 1759, sans enfant. Jean-Baptiste Ouellet a perdu successivement 6 enfants en bas âge tandis que Marie-Françoise Soucy n'en a eu aucun de son premier mariage. En 1760, cette dernière attend donc son premier enfant. Or, les risques sont plus élevés lorsqu'il s'agit d'un premier accouchement.

Dans le cas qui nous intéresse, la délivrance s'annonce difficile. Les deux sages-femmes ne pouvant pas «*LaCoucher*», l'on s'empresse d'aller chercher le chirurgien Pierre De Rogé.

De Rogé, un homme d'environ 40 ans, est représentatif des chirurgiens exerçant à cette époque en Nouvelle-France. Arrivé au Canada vers 1748 comme soldat, ce Breton se marie l'année suivante et s'installe à Qué-

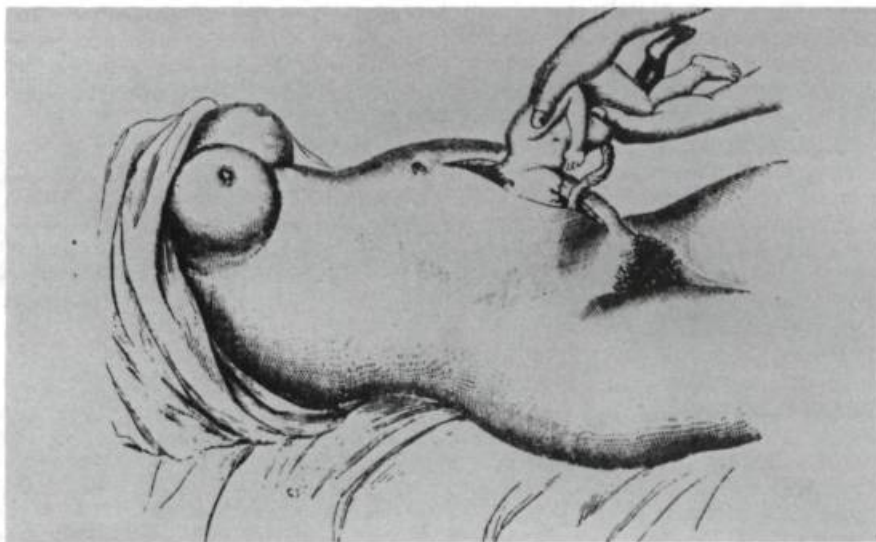


Illustration montrant l'extraction d'un enfant du sein de sa mère par césarienne. (n. datée) Tirée de la publication. Depuis que le monde est monde. p. 12.

bec. La prise de cette ville par les Anglais en 1759 le force à se réfugier à Saint-Roch-des-Aulnaies. C'est là que nous le trouvons en août 1760. Par la suite, il séjourne dans diverses paroisses rurales et s'établit vers 1768 dans la région de Trois-Rivières. Il meurt à Nicolet le 22 novembre 1797.

Dès son arrivée auprès de la malade, De Rogé s'empresse de lui faire deux saignées de bras et une de pied et lui donne plusieurs remèdes. Mais, voyant à la troisième journée l'inutilité de ses traitements, il décide d'avoir recours à une césarienne pour tenter de sauver l'enfant. Après avoir obtenu l'autorisation des parents, il exécute l'opération en présence de ces derniers, du curé Gareaux et des deux sages-femmes. La mère meurt et l'enfant ne survit qu'une heure à l'intervention. Le 15 août 1760, le lendemain, ils sont inhumés dans le cimetière de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Ce récit met en lumière le caractère complémentaire et non compétitif des fonctions de chirurgien et de sage-femme. Il met également en évidence une technique dont les documents de l'époque font rarement état: la césarienne.

Jusqu'au XVI^e siècle, l'opération dite césarienne n'était effectuée qu'après la mort de la femme. D'ailleurs, la «lex regia» romaine (Numa Pompilius) obligeait les médecins à la pratiquer sur toutes les femmes qui mouraient enceintes et ce, sous peine de mort. Cette législation visait alors à conserver les citoyens de l'État. Afin de pouvoir administrer le sacrement du baptême à l'enfant, les lois catholiques perpétuèrent par la suite cette coutume. Le chirurgien prévoyant une césarienne devait immédiatement prévenir le prêtre afin qu'il pût assister la femme au moment de son décès.

C'est au XVI^e siècle qu'un castreux de porc suisse, Jacques Niefer, aurait effectué la première césarienne réussie des annales médicales européennes. Sachant sa femme condamnée, il aurait obtenu des autorités, des chirurgiens et des sages-femmes la permission de lui ouvrir le ventre et de recoudre les plaies suivant les règles de son art. Sa femme survécut ainsi que l'enfant.

Il est compréhensible que les médecins, appelés généralement

après la mort de la femme, aient désiré intervenir avant... afin d'essayer au moins de la sauver. La méconnaissance de l'asepsie, de l'anatomie féminine et des règles de la chirurgie en général rendaient néanmoins la césarienne fatale pour la femme. C'est pourquoi des chirurgiens comme Ambroise Paré, Lamotte et Mauriceau la condamnerent au XVII^e siècle comme un acte barbare et purement expérimental.

Cette intervention n'en connut pas moins un regain de faveur à l'époque qui nous intéresse (XVIII^e siècle) sans cependant qu'aucune modification dans la technique opératoire ne soit effectuée. Deux écoles de médecine s'affrontèrent. Beaudelocque recommandait cette opération à ses étudiants comme étant fort simple sans pour autant prouver qu'il l'eut lui-même pratiquée avec succès. Ayant observé que la césarienne se terminait toujours par le décès de la mère, le chirurgien Sacombe engagea une véritable polémique anti-césarienne et privilégia d'autres techniques. Il y eut procès mais déjà forte de multiples appuis, l'école favorable à la césarienne l'emporta.

Ce contexte explique pourquoi De Rogé attendit au troisième jour avant de pratiquer la césarienne. La plupart des cas que nous avons retrouvés en Nouvelle-France semblent avoir connu une issue fatale mais certains indices nous laissent croire qu'à la fin du XVIII^e siècle, une telle opération ait pu réussir. Aux États-Unis, ce n'est qu'en 1794 qu'un médecin la tenta avec succès pour la première fois.

Hélène Laforce
Rénald Lessard

Etat Des medicamants Etretemants
De maladie fait Efournis pour
La Deffunte fame ajeans ollette
Dont Laveuve Soussy se merre
doit payer Le dit Etat Due
10e. aoust 1760

Savoir ayant Eté apellé pou Laditte
defunte ollet La quelle Etés Enmal D
Enfant aCompagnée De deux Sage
fame les quelles ne pouves pas
LaCoucher je luy ait fait deux Sai-
gnée de Bras une depied Ensuite je
luy ait donné plusieurs Remedes
pour fasilliter La couchemant, je
fus obligé la troisieme journée que gi
Etes de faire venirre Ces parand.
pour leurs demander sils Etes Con-
Sentans que je luy fis loperation
Sezarienne pour Sauver Lanfant.
Voyant quil ni avét plus deResourSe
pour lavie dela merre a quoy il Con-
sentirre tous. Et jexécutes alors mon
operation presence De Mr. Gareaux
Curé deSe dit Lieux. Et les parand.
Etes deux Sage fame ou je trouvé
Lanfant EnCore Vivant ou je len
doyes. Et VeCu Environ une heure,
ou il a Etés Enterré aVec La merre le
15. aoust 1760 je demande pour la
ditte operastions Et mediCamants
fournie qutre vingt Livres Et Six
franc dune me deSine quelle de venes
Et une pistolle dune operastion ettre-
temant
Dune petite ulserre dans LaBouche
Dune part 80 tt
dune autrepart 6
idem dune autrepart 10

total 96 tt
aSt. Roch du Sue le 10e. aoust 1761

DeRogé Mtre
chirurgien

(Source: ANQ-Q, Greffe B.-J.
Richard, 10 août 1761)